

- Frais médicaux Monde entier jusqu'à 300.000 € et USA-Canada jusqu'à 1.000.000 €
- Prise en charge directe en cas d'hospitalisation

À PARTIR DE :

60€
/ mois

TARIF FAMILLE ACCOMPAGNANT

Une couverture économiquement avantageuse, adaptée aux jeunes, dans le cadre d'une activité professionnelle ou d'un détachement à l'étranger.

Les prestations du volet Assistance-rapatriement couvrent les besoins inhérents aux séjours de longue durée.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 12 MOIS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

JEUNE, ÉTUDIANT,
BUSINESS, EXPAT

DESTINATION

MONDE ENTIER,
sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AVANT 35 ANS

GARANTIES



i infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- **Conjoint** : l'époux ou l'épouse, le concubin ou la concubine de l'Assuré principal et ce pour la durée de la garantie.
- **Enfant** : le jeune de moins de 20 ans à charge fiscalement et vivant sous le même toit que l'Assuré principal et ce pour la durée de la garantie.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Assuré principal	Autre destination	USA et /ou Canada
Par personne	60 € / mois	75 € / mois
Accompagnant	Autre destination	USA et /ou Canada
Mon conjoint	39 € / mois	49 € / mois
Accompagnant	Autre destination	USA et /ou Canada
Mon enfant	25 € / mois	30 € / mois

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE : à partir de 210€ par personne

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et /ou définitif de l'assuré.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

AVA TECH+ : à partir de 15€ par mois

Remboursement des biens nomades en cas de casse, vol ou utilisation frauduleuse jusqu'à 3.000 €.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 2.000 € par assuré Franchise 15 € Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 1.000.000 € pour les USA-Canada Maximum : 300.000 € pour le reste du monde
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement 100 % des frais réels Franchise par dossier : 25 €
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	Remboursement 100 % des frais réels . Max. 300 €
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE PLAFONNÉS SUR LA BASE ET LE TAUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € Maximum hors hospitalisation : 15.000 €
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 €
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 €
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par Assuré : 5.000 €
 INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> Maximum dommages corporels : 4.500.000€ Maximum dommages matériels : 450.000 € Franchise par sinistre 80 €

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**